

COMMUNE DE VEBRON

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 30/01/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER</i>
Présents : 10	Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT
Votants: 11	
Pour: 11	Représentés: Ludovic INSALACO par Alain ARGILIER
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet: Subvention exceptionnelle à l'Association de Promotion de la santé du Pays de Meyrueis Causse Aigoual - DE_002_2023

Dans le cadre de son activité, l'association " Promotion de la Santé du Pays de Meyrueis Causse Aigoual" dont le siège est à Meyrueis a sollicité auprès de la commune de VEBRON une aide financière de 500 euros.

A l'appui de cette demande en date du 6 janvier 2023, l'association a adressé un dossier à M.le Maire lui indiquant les difficultés de gestion financière du poste du secrétariat et sollicite pour une aide ponctuelle.

Au vu, de la demande, et suite à une discussion entre les conseillers municipaux, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Promotion de la Santé du Pays de Meyrueis Causse Aigoual " une subvention **exceptionnelle** de 300 euros.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09 FEV. 2023
et publié ou notifié le
09 FEV. 2023



Alain ARGILIER
Maire de Vébron.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Téléréours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>